

Seize ans, l'âge idéal pour lever les interdits ?

Pour s'inscrire sur Facebook ou Twitter, les adolescents de moins de 16 ans devront avoir l'accord de leurs parents. Une interdiction de plus liée à un âge de « l'entre-deux ».

Les autorités européennes s'apprêtent à restreindre l'accès à Facebook, Twitter et aux autres réseaux sociaux. Elles souhaitent en tout cas prochainement adopter de nouvelles règles qui empêchent les adolescents de s'y inscrire avant 16 ans s'ils ne disposent pas de l'accord de leurs parents (*Le Soir* du 16 décembre). Le caractère applicable ou non de l'interdiction fait débat. Pour rejoindre les réseaux sociaux, les moins de 16 ans n'auront en effet sans doute qu'à se « vieillir » un peu au moment de remplir les formulaires d'inscription. Au-delà, ce genre de législations pose question en arrêtant pour les âges de l'adolescence des inaptitudes supposées et en faisant parfois varier celles-ci dans un sens qui, selon certains, ne correspond pas à celui d'une société où les individus sortent de l'enfance et de l'adolescence plus tôt. Quitte à brûler certaines étapes...

Comme le note le professeur de droit, Françoise Dekeuwer-Défossé, les droits de l'Enfant – puisque c'est de cela dont il s'agit – sont une « *traduction de la promotion de la philosophie des droits de l'Homme* ». Avec ce paradoxe, toutefois, que l'enfant n'est pas tout à fait vu comme un homme ou une femme à part entière mais en devenir. Ce qui suppose qu'il faille le protéger, s'attacher à son « *intérêt supérieur* » et donc notamment définir les âges à partir desquels il lui sera permis de faire ceci ou cela.

Des capacités inégales

Ces âges sont l'expression d'une « *sécurité juridique* », selon Bernard Devos, délégué général aux droits de l'Enfant. « *Leur problème, c'est qu'ils ne rendent pas compte des capacités différentes des adolescents, affirme-t-il. Je connais des enfants de 9 ans qui ont des capacités de discernement qui valent celles d'adolescents de 14 ans. Par ailleurs, même si je ne suis pas pour l'abaissement de la ma-*

jeurité sexuelle à 14 ans, des adolescents ont entre eux des relations sexuelles avant 16 ans. »

Interdire aux jeunes de s'inscrire seuls avant 16 ans sur Facebook ou Twitter pourrait en outre, selon Bernard Devos, leur retirer certaines possibilités offertes par les réseaux sociaux. En premier lieu, celle de participer à une forme de démocratie directe. Ou celle de se « rassurer » au contact d'autres groupes. « *Cela étant dit, affirme Bernard Devos, je crois qu'il faut apprendre aux jeunes à utiliser les réseaux sociaux.* »

Contrairement à une idée reçue, les jeunes ne sont pas pour lever toutes les interdictions qui les concernent. Il y a quelques temps, le Conseil de la jeunesse les avait ainsi sondés au sujet de la proposition d'abaisser à 16 ans le droit de vote. Une majorité d'entre eux s'y était opposée, estimant notamment qu'ils manquaient de maturité ou d'informations. ■

MATHIEU COLINET

l'expert « On est moins naïf qu'à 13 ans »

Jean-Marie Gauthier est pédopsychiatre et enseigne la psychologie de l'enfant et de l'adolescent à l'ULg.

Pas de réseaux sociaux avant 16 ans, logique ou pas ?

Plutôt logique parce que c'est l'âge où on commence à sortir de la crise de l'adolescence ; en tout cas à avoir acquis la puberté, la maturation physique, etc. On est déjà un peu confronté à l'univers social, on est déjà bien avancé dans les études et, globalement, moins naïf et impulsif qu'à 13 ans. Treize ans, c'est beaucoup trop tôt pour aller sur des réseaux sociaux.

Pourquoi 13 ans, justement ?

C'est une norme commerciale fixée par des sociétés américaines. Les géants du Net ont tout intérêt à solliciter surtout les adolescents pour ce genre de choses. Ramener à 16 ans, tout comme la majorité sexuelle, donne une certaine cohérence à l'image que l'on va donner des adolescents à cet âge-là. On commence à prendre ses responsabilités et à devoir assumer son propre destin.

L'âge de raison ?

Ne comptez pas sur moi pour vous dire à quel âge on peut parler de maturité complète. C'est la notion de « responsabilité personnelle » qui est importante. Le travail de l'adolescent, c'est de quitter

le projet de ses parents. A 13 ans, on est toujours dedans : « Tu feras ceci, tu feras comme ça... » A 16 ans, on doit commencer à avoir son propre projet. C'est ça le critère.

Mais ça dépend aussi d'une personne à l'autre...

Bien entendu, mais on ne peut pas légiférer sur des différences individuelles.

Beaucoup de choses autorisées à partir de 16 ans, plutôt logique ?

Il ne faut pas non plus instaurer un âge où les parents doivent tout abandonner, mais il y a une logique à assumer certaines responsabilités à partir de cet âge-là ; comme gérer de l'argent, par exemple.

Pourquoi pas à 18 ans plutôt que 16 ?

Seize ans, c'est un bon tremplin vers une maturité plus grande. On leur donne déjà la possibilité de gérer une partie de leur vie personnelle, de leur intimité. A 18 ans, s'ils font des études ou vont travailler, ils seront autonomes et devront gérer leurs horaires, etc. C'est bien d'avoir des responsabilités qui s'accroissent progressivement plutôt que d'avoir tout un paquet d'un coup.

Une majorité différenciée fille/garçon ?

A 16 ans, les garçons commencent à rattraper leur « retard » sur les filles. Ils sont surtout décalés par rapport aux

filles vers 13/14 ans. La puberté est plus tardive chez les garçons, qui restent plus longtemps gamins. Si on établissait une majorité différenciée, cela poserait pas mal de problèmes aux jeunes gens, qui se sentiraient rejetés.

Que ne faudrait-il surtout pas autoriser à partir de 16 ans ?

Conduire une voiture ou voter. Il faut une progressivité dans les compétences. Il ne faut pas oublier que les adolescents terminent leur maturation, même cérébrale, qui leur permet d'être moins impulsifs, autour de 18 ans. Le risque d'internet, c'est la naïveté. A 12-13, on peut commencer par un GSM et de l'argent de poche. On commence à perdre sa naïveté quand on est confronté à la réalité sociale telle qu'elle est en dehors de son cercle familial.

Passer l'âge d'accès aux réseaux sociaux de 13 à 16 ans, n'est-ce pas les pousser à tricher davantage sur leur âge ?

Evidemment, mais cela invite surtout les parents à réfléchir et en parler avec leurs enfants. Nous sommes de plus en plus contrôlés sur tout et n'importe quoi, mais sur internet il n'y a aucun contrôle. On est en pleine hypocrisie. ■

Propos recueillis par
PHILIPPE DE BOECK



16

DÈS 16 ANS

il est permis

- ▶ De se faire servir une bière dans un café.
- ▶ D'acheter de l'alcool.
- ▶ De voter à une élection.
- ▶ De se présenter à une élection.
- ▶ De participer à une consultation populaire.
- ▶ De jouer aux jeux de hasard.
- ▶ De sortir en boîte de nuit.
- ▶ D'avoir des relations sexuelles.
- ▶ De conduire.



18

DÈS 18 ANS

il est permis

- ▶ D'acheter de l'alcool.
- ▶ De voter à une élection.
- ▶ De se présenter à une élection.
- ▶ De jouer aux jeux de hasard.
- ▶ De conduire.